

Notre mission

Maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Notre vision

Des soins de santé et des services accessibles et efficaces qui s'adaptent aux besoins des Québécois.

Nos ambitions

Le CISSS de la Montérégie-Ouest réalise ses ambitions en osant innover dans ses façons de faire et ainsi il se démarque et rayonne par :

- L'excellence de son offre de soins et services intégrés de proximité axée sur l'interdisciplinarité, l'accessibilité et l'adaptation aux besoins de sa population;
- Son courage à questionner et à améliorer ses pratiques professionnelles, cliniques et de gestion;
- La reconnaissance de la contribution de son personnel et la mise en place de pratiques de gestion humaines;
- La force de ses liens avec ses partenaires.

Nos valeurs

Nos actions sont guidées par cinq valeurs, interdépendantes et en équilibre :

- Bienveillance;
- Collaboration;
- Engagement;
- Audace;
- Cohérence.

RASSURÉ - RESSOURCE DÉDIÉE À L'ACCOMPAGNEMENT ET AU SOUTIEN POUR LA SÉCURITÉ DE L'USAGER DE RETOUR À DOMICILE APRÈS UN ÉPISODE DE SOINS

Présentation du programme



www.santemo.quebec

Pour un retour à domicile sécuritaire après un épisode de soins (hospitalisation-réadaptation-convalescence)

Le programme RASSURÉ a comme objectif de permettre aux usagers de retourner à domicile en toute quiétude et en toute sécurité **en dédiant une ressource à l'accompagnement et au soutien de la personne après un épisode de soins, et ce, dans les 24 à 48 heures suivant le congé de l'établissement.** On prévient ainsi des retours évitables à l'hôpital et l'aggravation de la condition de santé par le biais de petites actions comme un soin d'hygiène ou des conseils de sécurité.

Grâce à son travail d'éclaireur, l'auxiliaire du programme RASSURÉ assure la sécurité immédiate de la personne dans son environnement.

Objectifs spécifiques

- S'assurer que les besoins primaires de la personne aient trouvé réponse;
- S'assurer que la personne soit en sécurité dans son environnement;
- S'assurer que la personne ait les ressources nécessaires à son maintien à domicile.

Processus et critères d'accès

Cheminement de la demande de service

Les demandes de service doivent être dirigées vers l'**accueil du soutien à domicile (SAD)** selon les modalités habituelles. Les professionnels de la santé externes qui désirent référer un usager doivent envoyer une demande de service inter-établissements dûment complétée.

Votre dossier DOIT contenir les éléments pertinents à la demande afin de faciliter le processus et d'éviter les délais inutiles, comme :

- Fiche de demande d'accès au programme par la demande de service inter-établissements (DSIE)
- Sommaire médical
- Rapports professionnels
- Profil pharmacologique
- État fonctionnel
- Prisma-7

Critères d'accès et continuum de services

Les critères suivants s'appliquent pour toutes les demandes d'accès au programme.

L'utilisateur :

- Est âgé de 65 ans et plus ou présente un profil gériatrique;
- Désire demeurer à domicile et préserver son autonomie;
- Habite sur le territoire de la Montérégie-Ouest;
- N'est actuellement pas desservi par les services du SAD;
- Nécessite un soutien de courte durée afin de retourner à domicile en toute sécurité après un épisode de soins. Il peut se retrouver dans une des situations suivantes, par exemple :
 - présenter une déficience physique;
 - venir de subir une chirurgie;
 - présenter une fragilité cardiaque ou pulmonaire;
 - avoir subi une ou des fractures;
 - ou toute autre situation où le potentiel de retour à l'autonomie de la personne à court terme n'est pas en péril.

Critères d'exclusion

- Personnes âgées de moins de 65 ans ET ne présentant pas de profil gériatrique;
- Personnes âgées ou à profil gériatrique nécessitant un suivi régulier en soins médicaux ou des services professionnels;
- Personnes âgées ou à profil gériatrique en perte d'autonomie fonctionnelle (modérée à sévère) et ne bénéficiant pas de la présence d'un aidant naturel à domicile pour pallier ses pertes d'autonomie;
- Personnes âgées ou à profil gériatrique avec un trouble cognitif modéré à significatif clairement établi ou un diagnostic lié à la santé mentale dont les symptômes ne permettent pas d'assimiler et d'appliquer des recommandations de façon autonome;
- Personnes présentant une déficience intellectuelle dont la situation ne permet pas d'assimiler et d'appliquer des recommandations de façon autonome.